

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- Est établi en fin d'exercice par le maire,
- Est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées,
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement dégage un **excédent de 254 830.20 €**.

LES DEPENSES REELLES AUGMENTENT DE 4%

DEPENSES	CA 2023	CA 2024	↗ en €	%
011 Charges diverses de gestion	476 491,24	469 156,14	- 7 335	-2
012 Charges de personnel	859 000,80	922 214,55	63 214	7
65 Charges de gestion courante	147 865,75	144 082,95	- 3 783	-3
014 Atténuation de produit (AC)	183 776,62	195 260,62	11 484	6
66 Charges financières	4 731,57	5 479,13	748	16
67 Charges exceptionnelles				
Dépenses réelles de fonctionnement :	1 671 865,98	1 736 193,39	64 327	4

011 CHARGES DIVERSES DE GESTION

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, l'achat des repas scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune...

Le chapitre 011 « charges à caractère général » est en baisse de 7.3 k€ soit 2%

CA 2023 : 476 491 €

CA 2024 : 469 156 €

Les postes en augmentation :

- Prestation de service :
 - o Augmentation du nombre de repas acheté ainsi que du prix du repas (repas mater : 3.48 €, repas élémentaire : 3.67€ contre 3.20€ en 2023).
 - o Transport suite à l'achat de l'élève.
- Le poste maintenance. Inflation sur la plupart des contrats mais également :
 - o Nouveau contrat avec B Levrault et Computer Sce (cimetière, serveur, hébergement des 4 pro logiciels etc).
 - o Nouveau contrat d'entretien sur les entretiens des climatisations.
 - o Nouveau contrat SAVEA/SYNTHEA de 3.9 k€ - *on retrouve les recettes sur la régie Aire de lavage.*
- Eau et assainissement : à cause d'une régularisation de facture 2023 et la reprise du contrat des jardins familiaux.
- Les activités de l'ALSH sont en augmentation (sorties, déplacements ...)
- Autres locations : suite à la liquidation de FERRER sur le chantier du restaurant scolaire, la commune a pris en charge les dépenses communes du chantier (compte prorata) location des bennes ainsi que la location des compteurs électrique depuis oct24.
- L'entretien des bâtiments : réparation coûteuse sur l'aire de lavage et plusieurs interventions sur l'éclairage des tennis.
- Taxe foncière 2023 payée sur 2024.
- Petite augmentation des primes d'assurances : paiement d'une année pleine sur la mission CSP, augmentation de la flotte et du villasur.

D'autres postes sont en baisse :

- Une dépense exceptionnelle en 2023 que l'on ne retrouve pas sur cet exercice : régularisation de la taxe de cession sur la vente d'un terrain communal 18.7K€.
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires : une dépense exceptionnelle en 2023 (honoraires du commissaire enquêteur).
- Baisse des postes fêtes et réception expliqué par des réception départ/retraite plus importants en 2023, une baisse du budget culture.
- Catalogue et imprimé : diminution du nombre d'impression, passage à 2 baladas par an.
- Entretien sur bois et forêt : moins d'égale cette année, pas de taille des haies à la Maison Pour Tous, la Poste etc. Il faut noter que l'année dernière, plusieurs arbres ont été abattus bois du château suite aux vents violents et il y a eu l'aménagement du cimetière.
- Fournitures d'entretien.
- Electricité – A noter qu'il y a eu, sur 2024, plusieurs régularisations de factures d'exercices passés. La baisse est donc plus significative.
- Frais de téléphone grâce à suppression de 2 lignes de portables non utilisées et aménagement des forfaits
- Frais d'honoraires d'avocat (affaire antenne orange entre-autre)

012 CHARGES DE PERSONNEL

Le chapitre augmente de 7.3% entre 2023 et 2024 soit 63k€.

Plusieurs arrêts maladie : Il faut noter, en premier lieu, plusieurs arrêts maladie tout au long de l'année. Tous ces arrêts ont été remplacés → d'où l'importance des remboursements au 014 pour un total de 47 751€.

L'augmentation de 1% de la cotisation CNRACL : Les cotisations CNRACL ont augmenté de 13k€ : Le taux est passé de 30.65 à 31.65%, au 1^{er} janvier 2024, et notre base a augmenté (2 agents sont passées CNRACL). La cotisation entre 2023 et 2024 a augmenté de 13.4k€.

L'effet en année pleine des augmentations de 2023 (smic en mai et juillet) et de l'augmentation de l'indice majoré de 5 points au 01 janvier 2024 et les effets sur les cotisations patronales.

Le glissement vieillesse technicité : avec plusieurs avancements d'échelon et un avancement de grade.

L'effet en année pleine de l'agent recruté sur la pause méridienne et la maternelle autour de 5K€.

Une augmentation du coût des animateurs ALSH : Il a été difficile d'évaluer l'augmentation des effectifs sur l'ALSH maternelle et du coup les recrutements ont été un peu surévalués. Désormais les effectifs sont connus dans les deux centres et il est prévu pour diminuer ce coût, sans nuire aux activités, de recruter à l'économie en 2025 (un animateur en moins à chaque vacance).

La mise en place d'une prime pouvoir d'achat et la réévaluation du RIFSEP : Une enveloppe de 6K€ a été prévue pour mettre en place une prime de pouvoir d'achat et une réévaluation du RIFSEP. Celle-ci s'est déclinée ainsi :

- Augmentation de 10€ (au prorata du temps de travail) de la prime mensuelle IFSE, mis en place à partir de juin 2024.
- Versement d'une prime de pouvoir d'achat en juin 2024 entre 100 et 200€ (selon les revenus).
- Augmentation de 60€ du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) maximum possible avec fin de la proratisation au temps de travail.

Sur les dépenses évitées : suite à une entente avec l'école il n'a pas été recruté d'ATSEM pour la 4^{ème} classe maternelle.

Sur les dépenses qui ont disparues : on note le recensement de la population qui avait coûté en 2023 : 4.6k€, le versement d'une allocation de retour à l'emploi ARE soldée en juin 23 qui avait coûté 6.7k€.

65 CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux) et au CCAS.

Le chapitre 065 est en baisse de 3.7 K€

Les postes en baisse :

- On note une dépense exceptionnelle en 2023 avec le remboursement de filet de sécurité.
- Participation aux syndicats : baisse de notre participation à Fondespierre et maintien de la participation à la Farigoule).

Les postes en augmentation :

- Subventions aux associations (plusieurs subventions exceptionnelles pour le voyage scolaire de l'élémentaire, le WOD d'Emipop et le Club Taurin).

014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (AC)

Depuis plusieurs années, 3M fait remonter l'insuffisance des recettes transmises par les communes à travers les AC face aux dépenses actuelles sur la compétence voirie. Ces dépenses augmentent pour deux raisons :

1 - l'augmentation du cout de la masse salariale et des marchés de prestations de service. Les AC calculées en 2015 étaient :

- en fonctionnement, une moyenne des coûts de 2012, 2013 et 2014.
- en investissement, une moyenne des 10 années précédant 2016.

2 - l'augmentation du périmètre entretenu : la ville nouvelle, prise en charge depuis 2016 et qui correspond à plusieurs hectares d'espaces publics et des dizaines de kilomètre de voirie.

Les AC définies en 2015 ne prévoyaient pas de modalités d'actualisation et aujourd'hui il y a un déséquilibre financier croissant sur cette compétence, que la métropole ne peut combler. Après de nombreuses réunions maire/3M un accord est intervenu sur une augmentation libre des AC.

Le conseil municipal par délibération du 06 novembre 2024 a validé le rapport de la CLECT, notre Allocation compensatrice passe donc de 183 776.62€ à 195 260.62€.

66 CHARGES FINANCIERES

La hausse de 16 % correspond à 2 régularisations sur les échéances d'emprunts (748 €) d'exercices précédents.

LES RECETTES REELLES AUGMENTENT DE 7 %

RECETTES	CA 2023	CA 2024	↑ en €	%
6419 Remboursement sur rémunération	19 399,93	47 751,66	28 352	146
70 Produits des services	172 874,84	207 567,75	34 693	20
73 Impots et taxes	1 368 474,28	1 415 195,40	46 721	3
74 Dotations et subventions	185 870,33	190 061,50	4 191	2
75 Produits de gestion courante	28 599,71	31 655,33	3 056	11
76 Produits financiers				
77 Produits exceptionnels		135,02		
Recettes réelles de fonctionnement :	1 775 219,09	1 892 366,66	117 148	7

013 (6419) REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION

- +28 K€ sur 2024 : Ce chapitre est en augmentation du fait des arrêts maladie en cours.

70 « PRODUITS DES SERVICES » est en augmentation de 34.6 k€ grâce à :

- L'augmentation des droits de stationnement mis en place pour le marché à la truffe, la promenade des artistes ainsi que l'augmentation du nombre de Food trucks sur la commune.
- L'augmentation des recettes tarifaires de l'ALSH et de la cantine, dues à l'augmentation de la fréquentation et aux titres émis pour les factures impayées.
- Participation de la Métropole sur la mise à disposition du guichet unique en hausse (arrêt maladie sur 2023 non compensé).

73 « IMPOTS ET TAXES » augmente de 3% soit 46.7 k€

- Le produit des impôts locaux génère une recette supplémentaire de **76.8k€** (pour mémoire la revalorisation des bases fiscales était de 3.8% et nous avons augmenté le FB et la TH de 1%).
- La dotation de solidarité rurale et le fond de péréquation sont en légère augmentation.
- La taxe sur les pylônes est également en légère hausse.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation est en baisse de **- 22.9 k€**.
- La taxe sur la consommation d'électricité est également en baisse (5 trimestres encaissés en 2023).

74 « DOTATIONS ET SUBVENTIONS » augmente de 2 % soit 3.9k €

- La dotation globale de fonctionnement augmente légèrement.
 - La dotation de solidarité rurale augmente.
 - Les participations de la CAF sur l'ALSH sont en augmentation grâce à l'ouverture de l'ALSH maternelle
- A noter que nous n'avons plus la dotation pour le recensement de la population cette année (-4 k€)

75 « PRODUITS DE GESTION » augmente de 11 % soit 3 k€.

- Les loyers de la poste et du garage sont révisés au mois de mars et génèrent une petite augmentation.
- Les autres produits de gestion sont en augmentation.

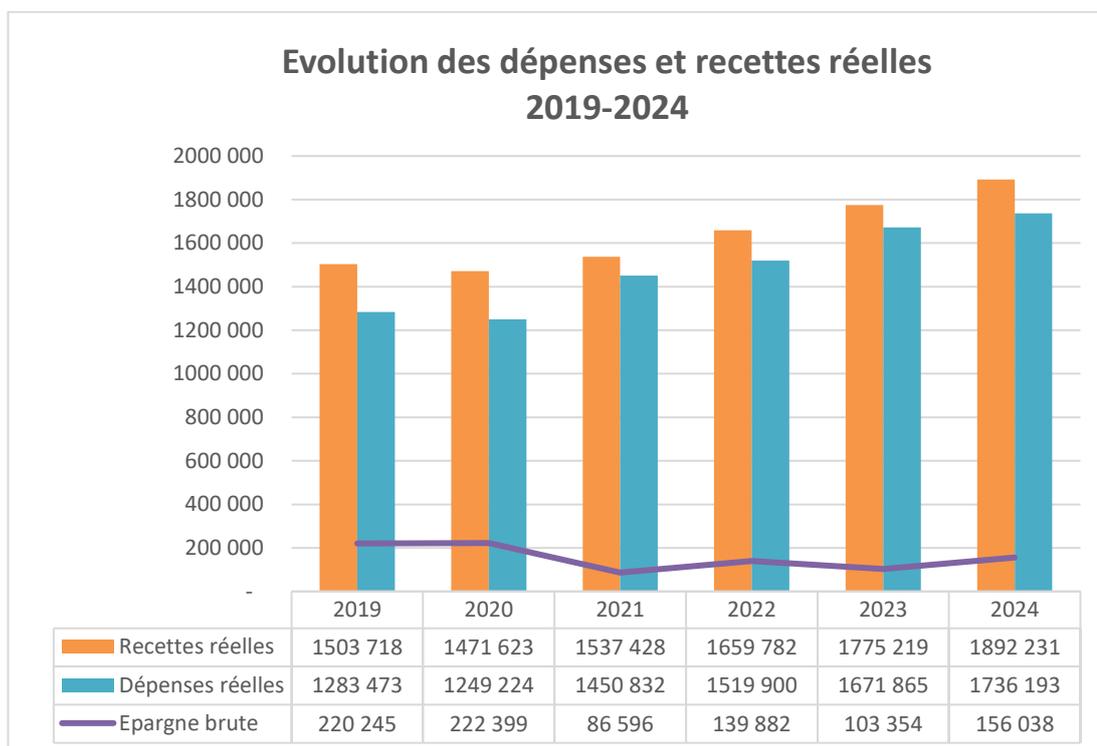
On retrouve dans ce poste :

- L'indemnisation pour l'entretien de la chaudière et le fioul pour les locaux de la poste
- Le remboursement de sinistres par l'assurance : pour un total de 6 k€
- L'encaissement des paiements en chèques vacances ANCV pour l'ALSH
- La clôture du compte de l'ancienne association du Carambol

CONCLUSION : les effets sur la CAF

En 2024, contrairement à l'année dernière, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 7% contre 4 % de dépenses réelles.

Donc notre CAF s'améliore et passe de 103 k€ en 2023 à 156 k€ en 2024.



Suivi de deux ratios importants :

L'épargne brute ou CAF correspond au solde entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente donc la ressource interne dont dispose la commune pour financer ses investissements.

En 2023 la CAF moyenne des communes de notre strate par habitant est de 206€/hab.

Sur 2024, notre CAF par habitant s'élève à 74€/habitant (156 038€/2 112 habitants), ce qui est bien en dessous de la moyenne.

La capacité de désendettement mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Elle détermine le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Ce ratio est pour nous de 3.8 ans (607 658/156 038), ratio en amélioration grâce à la diminution de l'encours de la dette et à l'amélioration de la CAF.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement **sont arrêtées à 1 778 466€.**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP +DM 2024	CA 2024	RAR 2024
1326 Remboursement de l'aide CAF	22 190,00		
1641 Capital des emprunts en cours	75 000,00	70 410,16	
168748 Remboursement du prêt CAF	17 752,00		
16878 autres dettes		2 000,00	
21828 / 21561 matériel roulant	56 000,00	29 800,00	26 200
21831 / 21838 Matériel informatique	16 249,00	8 140,44	8 000
2111 Terrains et frais notaire	42 000,00	20 030,00	21 970
20422 Subv d'équipement (patrimoine)	6 100,00		6 100
2046 Attribution de compensation	24 175,00	24 175,00	
2188 Autres matériels	8 000,00	2 476,80	5 000
2051 Concession et droits logiciels	5 000,00	3 819,96	
Total des crédits au 2313	3 668 071,00	1 574 441,80	2 090 000
- restaurant scolaire		1 327 338,73	1 660 000
- Cimetière		187 629,93	87 000
- Salle motricité			43 000
Aire de jeux		31 474,74	
- provision ALSH		2 786,40	300 000
Autres travaux		25 212,00	
041 - 2313 avance sur construction	50 000,00	18 996,92	
040 Ecriture amort ACI	24 175,00	24 175,00	
TOTAL	4 014 712,00	1 778 466,08	2 157 270

Remboursement des emprunts : Les versements s'élèvent à 72.4k€. On note la régularisation de deux échéances

- Tous les emprunts sont en taux fixe.
- Le prêt à taux zéro perçu pour l'ALSH élémentaire sera soldé en 2026, afin de percevoir des nouvelles aides sur le futur ALSH.

- Les prochaines tombées d'échéance sont celles des prêts sur l'aire de lavage et du pumtrack soit une tombée d'annuité en 2028 de 16k€.
- Si on compare nos ratios au ratio des communes du département de notre strate de 2023
Population INSEE : 2112 habitants
Charges d'intérêt par habitant : notre ratio : 2.6€/hab, le ratio moyen est à 21€/hab
Charges remboursement du capital par habitant : notre ratio 33.3€/hab le ratio moyen 54€/hab
→ La dette est saine et de faible importance

Emprunts en cours	Préteur	Montant initial	taux	Dernière échéance
Extension ecole élémentaire	C. Epargne	340 000	F: 0.92%	2035
Aire de lavage	C. Epargne	80 000	F : 0.53%	2027
Pumtrack	C. Epargne	30 000	F : 0.53%	2027
Extension école maternelle	C. Epargne	338 000	F : 0.60%	2036
Prêt à tx zéro CAF élémentaire	C des dépots	22 190	0%	2030
Prêt à tx zéro CAF maternelle	C des dépots	20 000	0%	2032
Prêt à tx zéro CAF ALSHélémentaire	C des dépots	31 500	0%	2035



Matériel roulant : Achat d'un élévateur pour 28.8k€ et du kangoo 1k€.

Matériel informatique : Les crédits budgétisés s'élevaient à 16.2.4k€.

Ils ont servi à l'achat d'un serveur NAS, d'un PC portable pour la bibliothèque et l'ALSH et d'un PC fixe pour l'accueil mairie, l'installation de la baie informatique dans le hall de la mairie.

Reste à payer : l'achat du photocopieur, le remplacement de 4PC qui ne passent pas Windows 11.

Logiciel informatique : Achat d'un logiciel pour le cimetière et un logiciel pour une solution e-hébergée de Berger Levraut (ce qui a permis d'acheter un serveur NAS plus petit).

Terrains : Prémption des terrains LACOMBE.

Autres matériels : Installation d'une sirène extérieure à la maternelle et achat d'un défibrillateur.

2313 - Constructions

Cantine : 1 327k€ : Réunion faite avec les architectes en février 2025. On reste dans l'enveloppe de l'APD, y compris avec les avenants passés et à venir.

La livraison du bâtiment est prévue pour la fin du mois d'avril.

Cimetière : 188k€ : Seules les plantations restent à réaliser. On reste dans l'enveloppe définie pour l'opération.

Aire de jeux : 31.4k€ : Il s'agit des enrochements fait contre le city et de l'aménagement de la promenade (sol, jeux, plantations, bancs, table, pilier en pierre ...)

ALSH : 2.7k€ : premiers honoraires versés.

Divers : 25k€ (dont 24 pour la reprise de l'étanchéité mairie).

Les recettes d'investissement **sont arrêtées à 3 054 257€**

RECETTES	BP 2024	CA 2024	RAR 2024
021 Virement de la section de fonction.	100 000,00		
1068 Excédent du résultat fonction. 2023	120 000,00	120 000,00	
Excédent de la section d'investissement 2023	2 515 246,66	2 515 246,66	
10222 FCTVA (CA 2023)	64 414,00	64 502,69	
10223/10226 Taxe d'aménagement	10 000,00	7 054,67	
1321 Subv resto scolaire DETR	345 000,00	103 684,74	241 315
1321 Subv cantine DSIL	205 000,00	61 500,00	143 500
1324 subv cimetière DETR	41 860,00		41 860
1322 Subv cantine Région	350 000,00	-	350 000
13251 Subv cantine 3M	150 000,00	40 880,00	109 120
1323 Subv cantine CG T1 et T2	200 000,00	48 590,00	151 410
Cimetière FAIC 2021	25 598,00		25 598
Plan des arènes FAIC 2023	80 000,00		80 000
Cimetière FAIC 2024 cimetière	80 000,00		60 000
16878 CAF emprunt création ALSH		31 500,00	
24 Vente de terrain Veneau			
1343 Participation PUP / équipement publics			
FAIC 22 aire de jeux	17 263,00	17 263,25	
FAIC isolation ecole elementaire	5 086,00		
041- 238 Avance sur construction	50 000,00	18 996,92	
28 Amortissement subv patrimoine	863,00	862,98	
28 Ecriture amort ACI	24 175,00	24 175,00	
TOTAL	4 384 505,66	3 054 256,91	1 202 803

L'essentiel des recettes est constitué par :

- L'excédent de fonctionnement 2023 affecté à l'investissement pour 120k€.
- L'excédent d'investissement 2023 pour 2 515K€.
- L'encaissement du prêt à taux zéro de la CAF sur la future construction de l'ALSH, pour 31.5k€, n'était pas prévu sur l'exercice 2024.
- Le fonds de compensation TVA pour 64.5k€ k€.
- La taxe d'aménagement reversée par 3M : 7k€.
- Les subventions encaissées sur les diverses opérations pour 272k €.

L'année 2024 s'achève avec un excédent de la section d'investissement 1 275 790.83€